



un tirage par semaine

RÊVEZ D'UN OcéAN À L'AUTRE

CHUM - GROUPE VOYAGES 2021



**44 CHANCES DE GAGNER,
JUSQU'À 130 000 \$ EN PRIX !**

Billets: 100 \$ | En vente jusqu'au 1^{er} avril

Pour plus d'information:
514 890-8368 | evenement@fondationduchum.com

CHUM 
FONDATION
Groupe Voyages
2021



Les tirages CHUM – Groupe Voyages sont de retour! En y participant, vous courez la chance de remporter l'un des nombreux crédits voyage qui pourraient vous permettre de découvrir ce que notre pays a de plus beau à vous offrir! Des plages paradisiaques de Tofino aux rochers rouge vif des Îles-de-la-Madeleine, en passant par les Rocheuses ou la jungle urbaine du centre-ville de Toronto, ce n'est pas le choix de destinations qui manque! Qu'attendez-vous pour les découvrir?

Nous tenons à rappeler que, comme lors des éditions précédentes, il est également possible pour les gagnants d'utiliser leur crédit voyage pour un séjour à l'international ou encore d'accepter une somme d'argent équivalant à 80% de la valeur du crédit voyage gagné.

**Billets en vente au coût de 100 \$
Faites vite, seulement 2 800 billets disponibles!**

Tous les profits de l'activité CHUM – Groupe Voyages sont versés à la Fondation du CHUM, pour le plus grand bénéficiaire des patients du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

TIRAGES DES CRÉDITS VOYAGE

Les tirages auront lieu à 11 h 30 à la Fondation du CHUM (465, rue McGill, 8^e étage, Montréal) aux dates suivantes:

- | | |
|------------------------------------|--|
| - Les 7, 14, 21 et 28 avril 2021 | - Les 1 ^{er} , 8, 15, 22 et 29 septembre 2021 |
| - Les 5, 12, 19 et 26 mai 2021 | |
| - Les 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2021 | - Les 6, 13, 20 et 27 octobre 2021 |
| - Les 7, 14, 21 et 28 juillet 2021 | - Les 3, 10, 17 et 24 novembre 2021 |
| - Les 4, 11, 18 et 25 août 2021 | - Les 1 ^{er} et 8 décembre 2021 |

Toute participation implique la diffusion du nom des gagnants. Pour connaître le nom des gagnants, visitez le site fondationduchum.com ou composez le **514 890-8000, poste 35695**. Les personnes gagnantes recevront une lettre d'attestation de la Fondation du CHUM. Cette attestation leur permettra de réclamer leur crédit voyage auprès de l'organisateur du voyage:

Voyages Jean-Pierre inc.
51-7350, boulevard Taschereau
Brossard QC J4W 1M9
450 671-6654 | voyagesjeanpierre.com

RÈGLEMENT

Billets de tirage

Pour l'année 2021, la Fondation du CHUM émet un maximum de 2 800 billets de tirage, numérotés de 0001 à 2 800. Les billets, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 14 janvier 2021 au 1^{er} avril 2021 inclusivement via un formulaire d'achat en ligne sur le site Internet de la Fondation du CHUM.

La participation au CHUM – Groupe Voyages 2021 est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Aucun achat de billet pour le CHUM – Groupe Voyages 2021 ne peut être annulé ou remboursé ni ne donne droit à un reçu d'impôt.

Description des prix

La valeur totale des crédits voyage est de 130 000 \$, et chaque billet permet de participer à 44 tirages, répartis comme suit:

- **un crédit voyage de 2 500 \$** chacun les 7, 14, 21 et 28 avril 2021, les 5, 12, 19 et 26 mai 2021, les 2, 9, 16 et 30 juin 2021, les 7, 14, 21 et 28 juillet 2021, les 4, 11, 18 et 25 août 2021, les 8, 15, 22 et 29 septembre 2021, les 6, 13, 20 et 27 octobre 2021, les 3, 10, 17 et 24 novembre 2021 et les 1^{er} et 8 décembre 2021;
- **deux crédits voyage de 2 500 \$** chacun le 23 juin 2021 et le 1^{er} septembre 2021;
- **un crédit voyage de 5 000 \$** chacun le 7 avril 2021, le 23 juin 2021, le 1^{er} septembre 2021 et le 8 décembre 2021;
- **un crédit voyage de 7 500 \$** chacun le 7 avril 2021 et le 8 décembre 2021.

La valeur de chaque crédit voyage est valide pour un an à compter de la date de tirage, et la réclamation des crédits voyage doit se faire dans les 12 mois suivant la date du tirage. Le billet gagnant de chaque tirage demeure admissible aux tirages subséquents.

Conditions pour les voyages

Les voyages sont organisés et fournis par l'agence de voyages Voyages Jean-Pierre inc. Les crédits voyage sont valides pour un an à compter de la date du tirage. La personne gagnante peut appliquer la totalité de la somme gagnée en crédit voyage applicable sur un forfait (vol et portion terrestre incluant réservation d'hôtel et location de voiture) ou un vol seulement. Si le coût est inférieur au crédit voyage gagné, la différence ne sera pas remboursée. Le crédit doit être utilisé pour un maximum de 3 transactions à l'intérieur d'un même voyage (par exemple: réservation de billets d'avion, d'hôtel et de location de voiture). Il n'y a aucune période de restriction pour l'utilisation du crédit voyage. Il peut être utilisé en tout temps, même durant la période des fêtes et la semaine de relâche.

Si la personne gagnante est dans l'impossibilité de voyager, une somme d'argent équivalant à 80% de la valeur du crédit voyage pourra lui être remise dans un délai de traitement de 4 à 6 semaines, une fois la demande faite auprès de l'agence Voyages Jean-Pierre inc. Une fois la décision prise par la personne gagnante (réclamation de la somme d'argent équivalant à 80% du crédit voyage ou utilisation du crédit voyage), aucun changement ne pourra être effectué.

Le crédit voyage peut être transféré à quelqu'un d'autre, au choix de la personne gagnante. Cependant, ce changement devra être attesté par une lettre signée par la personne gagnante à l'attention de la Fondation du CHUM avant de pouvoir engager des procédures de réservation auprès de l'agence Voyages Jean-Pierre inc.

Mode de paiement

Le paiement du billet de tirage devra être réglé en intégralité par carte de crédit ou par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM, et inscrire en mémo CHUM – Groupe Voyages 2021). Les employés du CHUM peuvent payer leur billet de tirage en optant pour la retenue salariale, à raison de 5\$ par paie, sur 20 paies consécutives, soit du 8 avril 2021 au 30 décembre 2021 inclusivement. Pour les employés sur appel seulement, le paiement du billet devra être réglé en intégralité par carte de crédit ou par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM, et inscrire en mémo CHUM – Groupe Voyages 2021). En cas de cessation d'emploi, de congé de maladie, de maternité ou de sans solde, le service de paie s'assure que le solde impayé soit prélevé en totalité sur le dernier chèque de paie. Dans l'éventualité où le service de paie n'est pas en mesure de prélever le solde impayé, le titulaire du billet est responsable de régler ce solde impayé par carte de crédit ou par chèque à l'ordre de la Fondation du CHUM.

Des questions ?

evenement@fondationduchum.com | 514 890-8368

Numéro de licence RACJ : 431106-1



**VOUS PARTEZ
EN VOYAGE
BIENTÔT?**

Passez voir nos experts !

- Conseils de voyage
- Vaccins spécialisés et de base
- Prescriptions et consultations
- Suivis postvoyage

fondationduchum.com/clinique

CHUM 
FONDATION
Clinique
Santé-voyage